



Compte rendu du CHSCT du 17 juin 2021

Présents : H. Ihaddadene J. Jover
 S. Meresse D. Dhalluin
 O. Mathern

A l'ordre du jour de ce Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail figure un point unique :

Point unique - Modalités de reprise du travail sur les sites de l'INPI-contexte sanitaire lié au Covid-19 :

Lors de cette séance l'administration nous a présenté la décision relative aux modalités et conditions de reprise de l'activité en présentiel au sein de notre établissement. Cette dernière a pour objectif l'organisation de la reprise progressive du travail sur les différents sites de l'INPI selon un calendrier déterminé.

Modalités de retour sur site :

La reprise de l'activité en présentiel sera déployée par étape à savoir :

1^{ère} étape : à partir du 21 juin 2021

Le télétravail restera la modalité principale de travail pour les agents et décliné de façon suivante :

- Les agents à temps plein bénéficient de 3 jours de télétravail par semaine ;
- Pour les personnels à temps partiel, la présence sur site est d'une journée par semaine ;
- Maintien en télétravail à temps complet pour les personnes à risque en attendant la mise à jour de la liste des agents reconnus comme vulnérables conformément à la circulaire du 10 novembre 2020 ;
- pas d'accueil du public sur l'ensemble des sites de l'INPI ;
- des plages horaires élargies sur les différents sites (7h00-10h00 ; 15h30-19h30) pour éviter les plages horaires les plus denses dans les transports.

2^{ème} étape : septembre 2021

- Pour les agents qui le souhaitent et uniquement à leur initiative, la présence sur site peut être étendue à 3, 4 ou 5 jours par semaine avec l'accord de leur hiérarchie. **Le télétravail reste la modalité principale de travail au sein de l'INPI**

3^{ème} étape : 1^{er} janvier 2022

Retour au régime de droit commun avec application du nouveau protocole télétravail.

Modalités de restauration :

En régions

A partir du 21 juin 2021 une solution de restauration sera proposée à l'ensemble des délégations régionales (RIE, RIA ou un système similaire à la DEJBOX)

Sur le site de Lille

Le RIE sera ouvert.

Sur le site de Courbevoie

Du 21 juin au 30 juin 2021 Les agents continueront à utiliser le système DEJBOX. Le bâtiment de la cantine et la cafétéria seront aménagés dans le respect des règles sanitaires.

Afin de réguler la présence à la cantine et à la cafétéria une rotation des services sera organisée.

A compter du 1^{er} juillet : l'accès au RIE d'IBM sera ouvert aux agents avec un choix de 4 plats sous le même format que la DEJBOX.

Lors de cette réunion notre organisation syndicale a posé les exigences suivantes :

- L'INPI doit assurer que les protections individuelles (masques, gel hydro alcoolique, lingettes de désinfection,...) fournies aux agents seront disponibles lors de la reprise du travail dans les locaux ;
- L'offre d'une solution de restauration conditionne le retour sur site.
- S'assurer que nos installations, en ce qui concerne les systèmes d'aération de climatisation et de circulation de l'air, ne présentent aucun risque pour la santé des agents ;
- Le maintien en télétravail doit rester durablement la règle générale tant que la crise sanitaire perdure, tout en permettant un retour à plein temps si les agents le souhaitent, dans la mesure où l'effectif présent en même temps permet le respect des règles de distanciation sociale.
- Traiter avec bienveillance les situations individuelles liées à la crise sanitaire.

Même si nous considérons que cette décision relative aux modalités de reprise sur site est équilibrée et satisfaisante, **notre syndicat s'est abstenu au moment du vote** car nous étions plutôt favorable à une reprise au 1^{ER} juillet 2021, de façon à laisser suffisamment de temps aux managers et aux agents d'organiser cette reprise dans de bonnes conditions et de permettre également aux agents de Courbevoie d'utiliser le RIE d'IBM dès le premier jour de leur retour.

